

Colloque sur l'administration fiscale



apff

association de
planification fiscale
et financière

JEUDI 21 MARS 2019 À MONTRÉAL

HÔTEL INTERCONTINENTAL ■ 360, RUE ST-ANTOINE OUEST, MONTRÉAL

POUR QUI?

Ce colloque s'adresse à tous les **praticiens, avocats, notaires, comptables et planificateurs** devant traiter avec les autorités fiscales à titre de représentants d'un contribuable ou devant conseiller leurs clients quant à l'application des lois fiscales. Cette activité permettra de prendre connaissance des développements récents en matière d'administration fiscale.

POURQUOI?

Lorsqu'un contribuable est appelé à traiter avec les autorités fiscales, il doit souvent s'en remettre à un professionnel pour le conseiller ou même pour le représenter. En raison de l'évolution rapide et constante de la législation et de la jurisprudence, il appartient aux praticiens de posséder une connaissance suffisante des rouages de l'administration fiscale afin de conseiller adéquatement leurs clients, en clarifiant l'ensemble des droits et obligations des contribuables traitant avec les autorités fiscales.

FORMATION ACCRÉDITÉE PAR LA PLUPART DES ORDRES PROFESSIONNELS

Commanditaire associé :



THOMSON REUTERS

JEUDI 21 MARS 2019 ■ AVANT-MIDI ■

ANIMATEUR :



NICOLAS X. CLOUTIER, avocat
Associé
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.

9 h

PROTECTION DE L'INFORMATION FISCALE DANS LE CONTEXTE DE DEMANDES PÉREMPTOIRES

Sur le plan substantif, le conférencier présentera les pouvoirs de vérification à la portée du ministre du Revenu national et de Revenu Québec, que ce soit en vertu de demandes de renseignements, de demandes péremptoires et de demandes d'ordonnance de conformité, tant sur le plan domestique qu'international, dans ce dernier cas, en abordant les restrictions prévues aux conventions fiscales. Sur le plan procédural, le conférencier fera un portrait des différentes étapes du processus de contestation des demandes formulées par les autorités fiscales dans une optique de protection de l'information fiscale.



Dominic C. Belley, avocat, associé – *Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l.*

9 h 45

RECOUVREMENT DES CRÉANCES FISCALES/QUESTIONS TERRITORIALES ET ENTENTES DE RÉCIPROCITÉ

Le conférencier analysera les règles de base en matière constitutionnelle quant à la capacité du Québec de forcer les non-résidents à percevoir la TVQ et quant à la capacité du Québec de faire exécuter des jugements fiscaux québécois dans d'autres juridictions et il proposera des pistes de solution.



Louis-Frédéric Côté, avocat, associé – *Spiegel Sohmer inc.*

10 h 30

PAUSE SANTÉ

10 h 45

DÉMARCHE BONIFIÉE DE VÉRIFICATION – UNE APPROCHE DE COLLABORATION

La Direction générale des entreprises de Revenu Québec a mis en place il y a un an une démarche bonifiée de la vérification externe axée, entre autres, sur la Charte des droits des contribuables et des mandataires.

Après avoir expliqué la mission et la vision de la Direction générale des entreprises et rappelé les droits et obligations de chacun, les conférenciers présenteront les grandes phases de la démarche et traiteront d'une approche permettant de faciliter le déroulement d'une vérification fiscale.

L'échange entre les conférenciers mettra de l'avant l'importance de la collaboration afin de réaliser une vérification efficiente et juste, pour tous.



Michel Ducharme, CPA, CGA, premier directeur, taxes indirectes et Leader de la pratique au Québec – *Ryan ULC*



Lucie Veilleux, CPA, CA, Directrice principale de la vérification des petites et moyennes entreprises – Laval, Montréal et Outaouais – *Revenu Québec*

11 h 30 FUITES DE RENSEIGNEMENTS ET JOURNALISME FISCAL

Les médias jouent un rôle important en fiscalité, à la fois pour commenter des questions de politique fiscale et budgétaire, faire état de certains dossiers judiciaires et même mettre en œuvre des fuites internationales d'information. La fiscalité fait les manchettes.

Les conférenciers traiteront des meilleures pratiques lors des échanges avec les médias ainsi que des outils traditionnels et numériques disponibles afin de rejoindre l'opinion publique. Ils aborderont également l'impact du journalisme en matière de politique fiscale et le rôle que les fiscalistes de tous les horizons peuvent jouer auprès du public afin de clarifier certains enjeux.



Nicolas Simard, avocat, M. Fisc. – *Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.*



Mark Boutet, vice-président, Communication financière et relations investisseurs – *National*

12 h 15 DÉJEUNER

JEUDI 21 MARS 2019 ■ APRÈS-MIDI ■

ANIMATEUR :



CHRISTOPHER R. MOSTOVAC, avocat
Membre du conseil d'administration de l'APFF
Associé
Starnino Mostovac s.e.n.c.

13 h 30 ACTUALITÉS FISCALES DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE ET INSOLVABILITÉ

Aperçu de la jurisprudence récente touchant les droits des agences et le statut de leurs réclamations en matière de faillite, de proposition concordataire et d'arrangements avec les créanciers des compagnies. Les solutions de rechange offertes par la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* relativement à des cotisations fiscales et à la responsabilité des administrateurs de sociétés seront également abordées.



Michel Beauchamp, avocat

14 h 15 LES CONFÉRENCES DE RÈGLEMENT EN MATIÈRE FISCALE

Les parties à un litige fiscal ont de plus en plus recours aux conférences de règlement à l'amiable (« CRA »), tant devant la Cour du Québec que devant la Cour canadienne de l'impôt. Cette conférence sera animée par la juge coordonnatrice adjointe de la Cour du Québec, ainsi que par des représentants des autorités fiscales et de la pratique privée. Les conférenciers traiteront des étapes à franchir afin de tenir une CRA, des avantages d'y participer ainsi que des règles qui encadrent le déroulement d'une CRA.



Marie-France Dompierre, avocate – *Lavery, de Billy, s.e.n.c.r.l. Avocats*



L'honorable Marie Michelle Lavigne – *Cour du Québec, Division administrative et d'appel*

Christian Lemay, avocat – *Revenu Québec*

15 h PAUSE SANTÉ

15 h 15 JURISPRUDENCE RÉCENTE ET ANIMÉE, AVEC MINI-PLAIDOIRES ET MINI-JUGEMENTS

Dans un cadre dynamique et interactif, les conférenciers se prêteront à de courtes simulations de procès pour vous présenter des jugements récents qui ont marqué la pratique, plus précisément sur le plan de l'administration fiscale. Ils mettront en scène les décisions choisies en représentant les positions de chacune des parties. Au terme de ces courtes plaidoiries, notre « juge » invité, M^e Maurice Mongrain, rendra jugement sur le banc.



Geneviève Léveillé, avocate – *PwC*



Jocelyne Mailloux-Martin, avocate



Maurice Mongrain, avocat, président – *APFF*



Jacques Plante, avocat, LL.M. fisc. – *Groleau Gauthier Plante s.e.n.c.r.l.*

16 h NOUVELLES TECHNOLOGIES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE APPLIQUÉES AU LITIGE FISCAL/EXEMPLES ET POUR OU CONTRE, SOUS LA FORME D'UN « MUNK DEBATE »

L'intelligence artificielle joue un rôle de plus en plus important en droit. Le litige fiscal ne fait pas exception. À l'aide d'exemples pratiques, les conférenciers présenteront certaines des possibilités offertes en litige fiscal par les outils de recherche intelligents et prédictifs. Ils aborderont également quelques-unes des questions importantes soulevées par l'intersection entre l'intelligence artificielle et la fiscalité, y compris son incidence sur la prévisibilité et la certitude associées à certaines questions fiscales, sur la responsabilité professionnelle, sur la préparation des dossiers et sur le processus décisionnel et judiciaire.



Nicolas X. Cloutier, avocat, associé – *McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.*

Samuel Julien, sociétaire au sein du groupe de droit fiscal – *McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.*

16 h 45 CLÔTURE